

**COMPTE-RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT
DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 29 JANVIER 2018**

**DÉLIBÉRATION N° 18-001 - AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN SECTION
INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2018 DU BUDGET
ASSAINISSEMENT**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section investissement du budget assainissement, avant le vote du Budget Primitif 2018, et conformément à l'article L 1612 - 1^{er} du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de prévoir l'ouverture de crédits en section investissement pour l'exercice 2018, dès le 2 janvier 2018.

Ainsi, certaines dépenses urgentes de travaux pourront ainsi être engagées et réglées, sans attendre le vote du Budget Primitif, prévu en mars 2018.

Il indique que cette ouverture de crédits est plafonnée à 25 % des crédits votés lors du BP 2017 et qu'ils seront obligatoirement reconduits au BP 2018.

L'affectation des crédits par article est la suivante :

Chapitre 21

Article 21351	2 500 €
Article 21532	5 000 €
Article 21562	5 869 €
Article 2157	3 625 €

Total 16 994 €

Chapitre 23

Article 2315	15 000 €
<hr/>	
Total	15 000 €

Le Conseil municipal autorise l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2018 du budget assainissement, plafonnés à 25 % du Budget 2017.

EXTRAIT N° 18-001
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE MEYSSE
DU 29 JANVIER 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 10
votants : 11

L'an deux mil dix-huit, et le vingt-neuf janvier, le Conseil d'Administration convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : Mercredi 24 janvier 2018

Présents : MMES CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE
MRS BALLOY - CUER - MAZZINI - ROCHETTE - TOGNETTY

Absents excusés : M. ROCHIER

Absents non excusés : Mme ALEXANDRE - Mrs MONTCHAUD et THEYSSET

Ont donné pouvoir : M. ROCHIER à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme DEROUEN.

OBJET

AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN SECTION INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section investissement du budget assainissement, avant le vote du Budget Primitif 2018, et conformément à l'article L 1612 - 1^{er} du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de prévoir l'ouverture de crédits en section investissement pour l'exercice 2018, dès le 2 janvier 2018.

Ainsi, certaines dépenses urgentes de travaux pourront ainsi être engagées et réglées, sans attendre le vote du Budget Primitif, prévu en mars 2018.

Il indique que cette ouverture de crédits est plafonnée à 25 % des crédits votés lors du BP 2017 et qu'ils seront obligatoirement reconduits au BP 2018.

L'affectation des crédits par article est la suivante :

Chapitre 21

Article 21351	2 500 €
Article 21532	5 000 €
Article 21562	5 869 €
Article 2157	3 625 €

Total 16 994 €

Chapitre 23

Article 2315	15 000 €
<hr/>	
Total	15 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2018 du budget assainissement, plafonnés à 25 % du Budget 2017.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Monsieur le Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

Ont signé les membres présents :

MMES CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE
MRS BALLOY - CUER - MAZZINI - ROCHETTE - TOGNETTY

Par procuration : M. MAZZINI pour M. ROCHIER

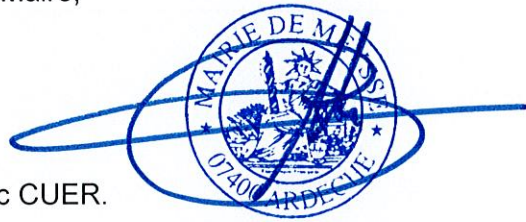
SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 30 janvier 2018
Pour copie conforme

En Mairie, le 30 janvier 2018
Le Maire,

Eric CUER.



Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le